

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Michèle PAEMELAERE - Martial FAILLET - Marie-Jeanne LIATOUT - Jean-Marie MANGEOT

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance la parole est donnée à Madame RAY, opticienne à domicile, qui demande la mise à disposition d'une salle à titre gratuit, pour mettre en place une permanence d'une journée ou une demie journée afin que les habitants puissent se faire dépister gratuitement sur des éventuels troubles de la vision. Ce service étant un service de proximité est proposé à titre gratuit aux personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.

Jean-Marie MANGEOT souhaite savoir si au niveau de la légalité la commune peut autoriser Madame RAY à mettre en place la journée de dépistage des troubles visuels.

Madame RAY répond qu'étant donnée que ce service est mis à disposition à titre gratuit cette action ne pose pas de problème à ce niveau, et faire connaître son service n'est pas non plus illégale.

Marie-Jeanne LIATOUT demande au niveau de l'assurance

Madame RAY indique être couverte par une assurance à responsabilité civile et professionnelle et va se renseigner auprès de son assurance d'être pour la journée de dépistage afin de fournir une attestation.

A la suite de ces interventions

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE** son accord de principe pour mettre à disposition la salle des associations.

Madame RAY quitte la séance en remerciant le conseil.

**ACCEPTE** un point rajouté à l'ordre du jour – demande de subvention pour la rénovation de la voie communale n° 2 – Route de Birieux

### **MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les caractéristiques du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser à la station d'épuration communale.

Le montant du contrat est le suivant :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT Base</b>
<b>PreMesHyd</b>	9 480.00€
<b>T.V.A. 20%</b>	<b>1 896.00€</b>

<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>11 376.00€</b>
----------------------	-------------------

**Le conseil municipal DECIDE** de reporter l'accord sur cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la séance du conseil de janvier 2019.

### **CONTRAT GROUPAMA**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de contrat d'assurance de GROUPAMA d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à **l'unanimité** :

**ACCEPTE** le contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

Jean Marie MANGEOT propose de refaire une consultation pour l'année prochaine.

### **CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE DOMAINE DES 5 SENS »**

Monsieur le Maire présente la convention de rétrocession des espaces communs du Lotissement « Le Domaine des 5 Sens » de la Société SEFI, aménageur du dit lotissement. Les espaces communs listés seront transférés dans le domaine public de la Commune de Saint Marcel en Dombes, une fois les travaux réceptionnés.

**Le Conseil DECIDE** de reporter la délibération.

**PROPOSE** de faire une réunion de la Commission travaux en présence de l'aménageur au mois de janvier 2019.

### **DESIGNATION DELEGUES SYNDICAT D'EAU POTABLE DOMBES BRESSE SAONE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la fusion des syndicats d'eau potable Dombes, Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne et la création du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône, il convient pour ce nouveau syndicat de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de SAINT MARCEL,

**CONSIDERANT** les candidatures de Christian MARCUCCILLI et de Dominique PETRONE pour occuper ces fonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

**DESIGNE** Christian MARCUCCILLI, délégué titulaire et Dominique PETRONE délégué suppléant représentant la commune de ST MARCEL au sein du syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

En raison du départ à la retraite de l'agent technique et garde champêtre, Patrick BREUILLAUD, au 31/12/2018, les postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et le poste de garde champêtre seront supprimés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** la proposition

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité.

**PROPOSE** de faire le nécessaire pour que le nouvel agent technique soit prochainement assermenté en tant que policier rural.

### **DEMANDE DE SUBVENTION – RENOVATION DE LA V.C. 2 - ROUTE DE BIRIEUX**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour l'année 2020 comme le demande le Conseil Départemental le projet de rénovation de la voie communale n° 2 – Route de Birieux.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 125 000 € HT.

Thierry DUSSAUGE propose d'autres projets comme le cœur du village.

Jacky NOUET propose que la commune s'occupe de la voirie communale vieillissante étant donné que la Communauté de Commune de la Dombes a redonné la compétence voirie aux communes.

**D'AUTRES ELUS INDIQUENT** que plusieurs routes sont dégradées et que le projet de demande de subvention devrait concerner plusieurs voiries,

**ETANT DONNE** l'urgence de déposer le dossier avant le 31/12/2018, de la souplesse du Conseil Départemental qui accepte des évolutions concernant les projets, certainement la possibilité d'intervention sur d'autres voiries.

**ACCORTE** à l'unanimité que le dossier de demande de subvention soit déposé.

### **QUESTION DIVERSES**

- ❖ Suite à une rencontre avec Madame la trésorière, il convient de modifier le mode d'inscription des repas exceptionnels au restaurant scolaire.  
Les modalités de fonctionnement sont à définir.
- ❖ Le conseil municipal valide le vœu de refus des cirques de la fondation 30 millions d'amis présentant des numéros avec des animaux sauvages.
- ❖ Retour sur le courrier de Mme Buhard faisant suite à une rencontre au mois de septembre 2018 avec certains membres du conseil concernant les chats errants. Pour certaines personnes du conseil ce courrier ne peut rester sans réponse. Il est proposé au conseil municipal par des élus, un projet de réponse. Des élus sont opposés à cette réponse mais la majorité validant ce projet de courrier celui-ci sera fait au nom de la Mairie et signé par Monsieur le Maire. Patricia ALLOUCHE n'est pas d'accord pour engager sa responsabilité pour des propos qu'elle n'a pas tenu lors de la réunion du 10 septembre et se désolidarise de tout courrier envoyé par la Commune de Saint Marcel en Dombes.
- ❖ Une rencontre avec les pèlerins du circuit d'Assise a eu lieu en novembre. Ils n'ont pas de lieu pour faire une étape à St Marcel. Ils proposent de créer un lieu et viendront exposer leur projet au conseil de janvier.

La séance est levée à 23h 50

Le maire,

le secrétaire,